



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE



**LE RECENSEMENT AGRICOLE 2020
LES CHIFFRES-CLES A LA REUNION**

13 décembre 2021

Les premiers résultats du recensement agricole sont disponibles.

Le visage de l'agriculture à La Réunion en 2020

L'édition 2020 du recensement agricole, organisée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, livre ses premiers résultats.

Malgré une politique foncière active et un secteur agricole dynamique, les surfaces cultivées à La Réunion sont en baisse de 4 000 hectares depuis 2010, soit une perte de près de 10 % de la surface agricole utilisée (SAU). En 2020, la SAU est de 38 650 ha. Les surfaces en canne à sucre représentent toujours plus de la moitié de la SAU mais c'est cette culture qui affiche le plus fort recul en 10 ans avec une diminution de 3 000 ha. En 2020, La Réunion compte 6 250 exploitations agricoles, soit 18 % de moins qu'en 2010. Ces exploitations agricoles assurent un emploi permanent à plus de 11 500 personnes et emploient également 6 100 personnes de façon saisonnière ou occasionnelle, soit un volume total de travail de 10 200 équivalents temps plein (ETP). Par rapport à 2010, c'est une baisse de 12 % en ETP.

L'agriculture occupe 15 % du territoire de La Réunion mais la consommation des terres par l'urbanisation et les aménagements impacte cette surface. Créatrice de paysages, l'agriculture est étroitement imbriquée entre les zones urbaines et les infrastructures.

L'agriculture contribue à l'emploi de 17 600 personnes, soit 7 % de la population active ayant un emploi. Elle est à l'origine de l'essor de l'industrie agroalimentaire réunionnaise, premier secteur industriel de l'île et première ressource d'exportation de produits réunionnais.

Le nouveau visage de l'agriculture en 2020

Depuis le dernier recensement agricole en 2010, l'agriculture réunionnaise s'est professionnalisée. Elle a su adapter ses pratiques pour répondre aux nouveaux enjeux du secteur et aux préoccupations de notre société en matière de préservation de l'environnement, de qualité de l'alimentation, d'emploi et d'aménagement du territoire. La production agricole continue sa progression. En complément à la production de canne qui reste la culture pivot avec 55 % de la SAU, les filières de production de fruits et légumes et d'élevage se maintiennent, voire renforcent leur place. La production fruitière, dont les surfaces progressent, en est un bel exemple.

L'emploi en agriculture est important

Alors que le nombre d'exploitations affiche une baisse de 18 % entre 2010 et 2020, la main-d'œuvre nécessaire au fonctionnement de ces structures ne fléchit que de 12 %. Globalement, 11 500 personnes occupent un emploi permanent et cette main-d'œuvre est très majoritairement d'origine familiale (72 %). Par ailleurs, 6 100 personnes sont employées de façon saisonnière ou occasionnelle.

La surface des exploitations augmente modestement

Depuis 2010, les exploitations réunionnaises se sont agrandies, mais l'accroissement demeure modeste puisque la surface moyenne est passée de 5,6 ha à 6,2 ha, soit une augmentation de 10 %. La structure de base de l'agriculture locale est une exploitation familiale. Ces dix dernières années, les micro-exploitations et les petites exploitations ont vu leurs effectifs baisser respectivement de 23% et 17% mais elles demeurent encore largement le modèle le plus représenté en 2020 avec 87 % des exploitations de la Réunion. Le nombre de moyennes et grandes exploitations reste stable.

L'agriculture réunionnaise diversifie ses productions

L'agriculture réunionnaise réalise des performances remarquables, faisant de ce département le chef de file de l'économie agricole et agro-industrielle des outre-mer.

En 2020, 37 % des exploitations sont spécialisées en canne à sucre, 31 % en fruits et légumes, 17 % en système mixte polyculture-élevage et 12 % en élevage.

Le système polyculture-élevage est celui qui montre la baisse la plus marquée. Les exploitations horticoles et maraîchères résistent mieux que la moyenne puisque la baisse enregistrée n'est que de 10 %. La production fruitière (arboriculture et ananas) fait exception car c'est le seul secteur en croissance. Les exploitations spécialisées en élevage (bovins, porcins, volailles, autres herbivores) sont en baisse mais cette diminution est partiellement compensée par l'accroissement du cheptel moyen détenu par ces éleveurs.

Contact Presse :

Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF)

Service de l'information statistique et économique (SISE)

Parc de la Providence 97489 Saint-Denis Cedex

François Létoublon

02.62.30.88.10 / 06.92.95.62.49

sise.daaf974@agriculture.gouv.fr

L'essentiel du recensement agricole 2020

Nota Bene : Les chapitres suivants présentent l'essentiel des résultats pour la France métropolitaine. Les résultats spécifiques à la Réunion sont présentés dans des encadrés

Des enquêtes par internet en métropole et en présentiel dans les outre-mer : une première édition réussie

Le recensement agricole 2020 s'est déroulé dans toute la France du mois d'octobre 2020 au mois de mai 2021 dans un contexte de crise sanitaire sans précédent. Un défi pour cette vaste opération effectuée tous les dix ans par tous les États membres de l'Union Européenne.

Réalisé par le Service de la statistique et de la prospective et les services statistiques régionaux du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le recensement agricole se faisait jusqu'à présent *via* une collecte en face-à-face par les enquêteurs du ministère. L'édition 2020 expérimentait pour la première fois un nouveau système de collecte des données par internet auprès d'une grande partie des exploitants. La collecte s'est très bien déroulée. 290 000 questionnaires ont été collectés par des réponses sur internet, les autres questionnaires en face-à-face ou par téléphone. Au final, seuls 3 % des enquêtés n'ont pas pu être contactés ou ont refusé de répondre (1 % à *La Réunion*).

Une nouvelle méthode qui a permis de s'intéresser à de nouveaux sujets

En parallèle de la collecte par internet et pour approfondir certaines thématiques, un échantillon représentatif d'environ 70 000 exploitations métropolitaines a reçu la visite d'un enquêteur. Les agents du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ont veillé à appliquer tous les gestes "barrière" inscrits dans la charte sanitaire pendant l'entretien.

Un recensement qui couvre tous les DOM, y compris Mayotte en 2020

Le recensement est une opération très importante pour établir des statistiques à des niveaux géographiques très fins.

Le recensement de 2020 a été collecté dans tous les DOM, y compris, pour la première fois, à Mayotte. Mayotte n'étant pas couvert par le recensement de 2010, le champ des statistiques France n'est pas le même en 2010 et 2020. Les évolutions qui suivent portent uniquement sur la France métropolitaine.

I - Un paysage agricole français très diversifié

a) Les micro et petites exploitations toujours majoritaires malgré une baisse de 100 000 exploitations par rapport à 2010

Selon les résultats provisoires du Recensement agricole, on compte 389 000 exploitations agricoles en France métropolitaine, soit près de 100 000 de moins qu'il y a 10 ans. La baisse du nombre d'exploitations en France métropolitaine est cependant moins élevée que lors de la précédente décennie : - 2,3 % par an, contre - 3,0 % entre 2000 et 2010. Cette évolution ne couvre pas les départements d'Outre-Mer (DOM) où le nombre d'exploitations agricoles en 2020 est de 26 600.

La catégorie des micro-exploitations (moins de 25 000 euros de PBS) domine dans le paysage de la

France métropolitaine et représente plus d'un quart des exploitations (28 %). En ajoutant les petites exploitations, l'ensemble représente 54 % des exploitations françaises, soit légèrement plus d'une sur deux. Les moyennes exploitations représentent 26 % des exploitations ; les grandes exploitations 20 %.

Pour autant, l'effectif des micro-exploitations diminue à un rythme plus soutenu que celui de l'ensemble des exploitations (-31 % entre 2010 et 2020). Elles cultivent en moyenne 12 ha. Ces micro-exploitations valorisent 5 % des surfaces agricoles en France métropolitaine tout en mobilisant 10 % du temps de travail des exploitations. Fréquentes dans les élevages d'ovins, caprins ou autres herbivores, elles sont plus rares parmi les élevages de vaches laitières.

Les grandes exploitations (dégageant plus de 250 000 euros par an de Production brute standard (PBS) - cf. *méthodologie*) demeurent minoritaires bien que leur nombre soit le seul à augmenter en 2020 (+ 3,4 %) (*graphique 1*). Elles représentent 1 exploitation sur 5. Dotées d'une SAU moyenne de 136 ha, elles exploitent près de 40 % du territoire agricole et mobilisent 45 % de la force de travail agricole, soit respectivement 7 points et 8 points de plus qu'en 2010. Quasi inexistantes dans les élevages de bovins viande, d'ovins ou de caprins, elles représentent plus de 7 exploitations spécialisées en porcins sur 10.

À La Réunion...

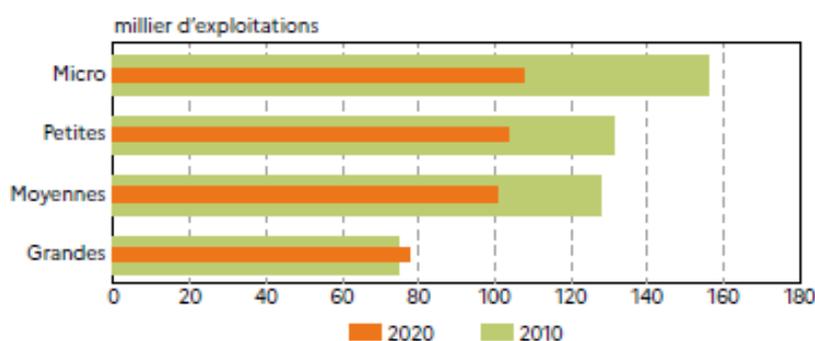
Le département compte 6 500 chef(fe)s d'exploitation et coexploitant(e)s.

Les exploitations agricoles sont moins nombreuses à La Réunion. Il y en a 6 252 en 2020 (-18 % par rapport à 2010). Cette baisse concerne surtout les micro et petites exploitations qui représentent encore 87 % des exploitations de l'île. Les exploitations agricoles deviennent plus professionnelles.

Les exploitations individuelles restent prépondérantes (93 % du total). Les formes sociétaires sont peu développées. Il s'agit surtout d'EARL qui représentent près de 4 % du total des structures (1,3 % en 2010).

Graphique 1 : Le nombre de grandes exploitations augmente (France métropolitaine)

Taille économique¹ des exploitations en 2010 et 2020



¹ Calculée en 2010 et 2020 « aux prix de 2017 ».

Champ : France métropolitaine, hors structures gérant des packages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

Taille économique¹ des exploitations en 2010 et 2020 (France métropolitaine)

en millier d'exploitations

Taille économique	2010	2020
Micro	156	108
Petites	131	104
Moyennes	128	101
Grandes	75	77
Ensemble	490	389

1. Calculée en 2010 et 2020 « aux prix de 2017 ».

Champ : France métropolitaine, hors structures gérant des packages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

b) Une surface agricole moyenne de 69 hectares en France métropolitaine et de 5 hectares dans les DOM

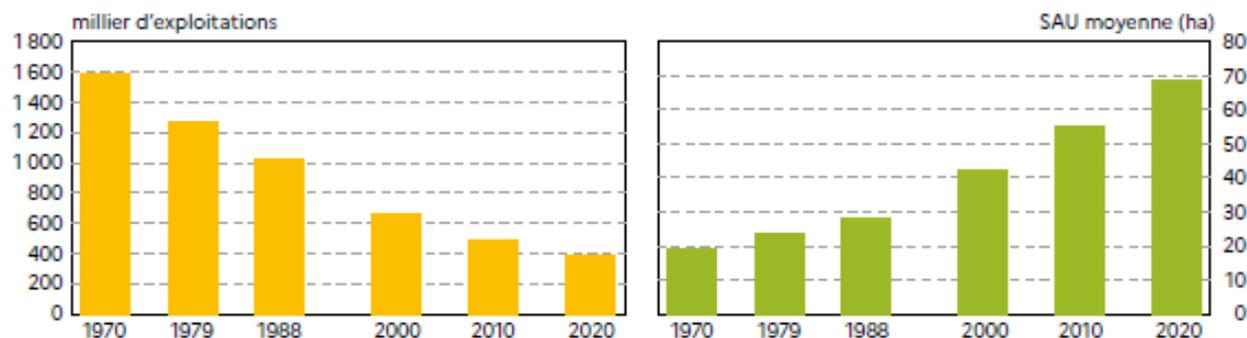
La surface agricole utilisée (SAU) totale s'élève à 26,7 millions d'hectares, soit 1 % de moins par rapport à 2010. Cette baisse est beaucoup plus faible que la diminution du nombre d'exploitations. De fait, les exploitations s'agrandissent. En 2020, elles exploitent en moyenne 69 hectares, soit 14 hectares de plus qu'en 2010 et 27 de plus qu'en 2000 (*graphique 2*). Entre 2010 et 2020, l'extension des surfaces est plus marquée pour les éleveurs que pour les exploitations spécialisées en production végétale. Ainsi, les surfaces moyennes des élevages de vaches laitières augmentent de 78 à 106 hectares, celles des élevages de bovins viande de 65 à 85 hectares, et celles des producteurs de céréales et oléoprotéagineux de 80 à 96 hectares.

Dans les DOM, qui se composent majoritairement d'exploitations individuelles de petite taille, la surface moyenne atteint 5 ha et varie de 1,4 ha à Mayotte à 8 ha en Martinique.

Graphique 2 : En 50 ans, la superficie moyenne des exploitations gagne 50 hectares (France métropolitaine)

Graphique 1

Évolution nombre d'exploitations et SAU moyenne



Champ : France métropolitaine, hors structures gérant des packages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

Évolution du nombre d'exploitations (*millier*) et de la SAU moyenne (*ha*) (France métropolitaine)

Année	Exploitations (<i>millier</i>)	SAU moyenne
1970	1 588	19
1979	1 263	23
1988	1 017	28
2000	664	42
2010	490	55
2020	389	69

Champ : France métropolitaine, hors structures gérant des packages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

Spécialisation	Surface moyenne en 2010	Surface moyenne en 2020
Grandes cultures	77	87
Horticulture, maraîchage	9	12
Viticulture	16	19
Fruits, autres cultures permanentes	17	23
Bovins lait	78	106
Bovins viande	65	85
Bovins mixtes	102	123
Ovins, caprins, autres herbivores	33	49
Porcins, volailles	42	55
Polyculture, polyélevage	72	94
Exploitations non classées	10	9

À La Réunion...

L'espace consacré à l'agriculture se réduit sur l'île : aujourd'hui, ce sont 38 650 ha qui sont cultivés à La Réunion, soit 10 % de moins qu'en 2010.

Les exploitations agricoles s'agrandissent modestement. Elles disposent en moyenne de 6,2 ha en 2020. C'est 0,6 ha de plus qu'en 2010.

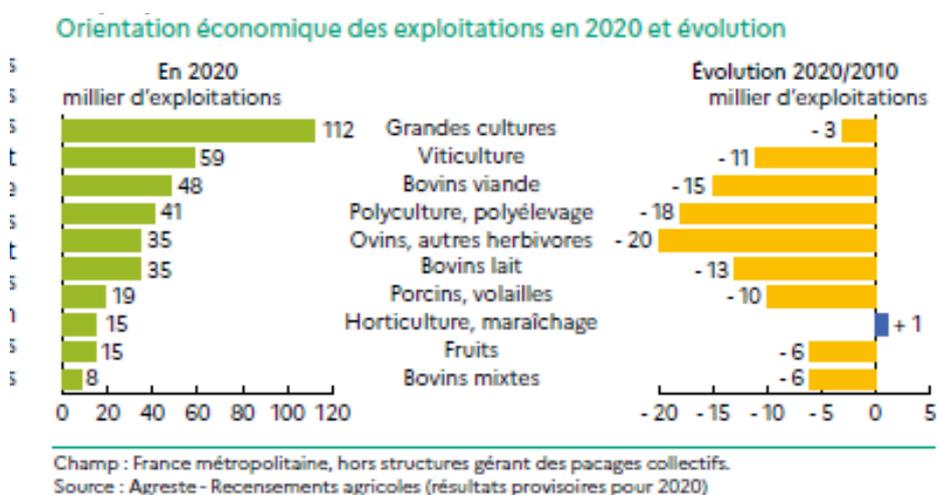
c) Une agriculture diversifiée et une spécialisation végétale majoritaire

En 2020, 52 % des exploitations sont spécialisées en production végétale contre 45 % en 2010. Les exploitations spécialisées en production végétale résistent mieux (-9 %), malgré un recul en viticulture et en arboriculture fruitière. Quant aux exploitations maraîchères ainsi que certaines exploitations de grandes cultures, leur effectif s'accroît en 10 ans (*graphique 3*).

A l'inverse, les exploitations spécialisées en élevage sont celles dont les effectifs se réduisent le plus en parallèle de l'accroissement des surfaces. Entre 2010 et 2020, leur nombre diminue de 31 % (- 64 000). La baisse est encore plus marquée parmi les exploitations combinant plusieurs types d'élevages, tels ceux de bovins conjuguant production de lait et de viande (- 41 %) ou parmi les fermes associant cultures et élevages (- 41 % également).

Dans les DOM, plus de la moitié des exploitations sont spécialisées dans les productions végétales. Même si elle n'est pas présente partout, la culture principale est la canne à sucre, avec plus d'un quart de la SAU des DOM. Les cultures permanentes (vergers et bananeraies) occupent 20 % de la SAU.

Graphique 3 : 3 exploitations sur 10 spécialisées en grandes cultures (France métropolitaine)



Exploitations selon leur orientation technico-économique et évolution (France métropolitaine)

Otex	Exploitations (millier)		Evolution 2020/2010 en niveau
	2020	2010	
Bovins mixtes	8	14	-6
Fruits	15	21	-6
Horticulture, maraîchage	15	14	1
Porcins, volailles	19	29	-10
Bovins lait	35	48	-13
Ovins, caprins, autres herbivores	35	56	-20
Polyculture, polyélevage	41	58	-18
Bovins viande	48	63	-15
Viticulture	59	70	-11
Grandes cultures	112	115	-3
Exploitations non classées	2	2	0
Ensemble	389	490	-101

Champ : France métropolitaine, hors structures gérant des pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

À La Réunion...

En 2020, 71 % des exploitations sont spécialisées en productions végétales, contre 65 % en 2010. Parmi elles, la part des exploitations spécialisées en canne à sucre reste stable à 37 %.

Les exploitations spécialisées en cultures fruitières voient leur nombre augmenter (+18 %). Les plantations d'agrumes et d'ananas ont gagné respectivement 125 ha et 130 ha de surface totale depuis 2010.

Dans les filières d'élevage, la baisse du nombre d'exploitations est plus marquée pour deux filières :

- 43 % des élevages laitiers ont disparu depuis 2010, alors que leur SAU moyenne a plus que doublé, ce qui traduit une concentration de la production sur des élevages professionnels.*
- 55 % des ateliers avicoles ont disparu depuis 2010. Cette érosion affecte essentiellement les très petits détenteurs de volailles qui n'entrent plus dans le champ du recensement en 2020. Les exploitations actuelles se sont professionnalisées avec une production avicole en forte progression.*

II - La transition agro-écologique des exploitations se poursuit en même temps qu'elles s'adaptent aux attentes des consommateurs

a) 27 % des exploitations ont au moins une de leur production sous signes officiels de qualité ou d'origine, autres qu'agriculture biologique

En France métropolitaine, 27 % de l'ensemble des exploitations agricoles ont au moins une production sous signe de qualité ou d'origine autre qu'agriculture biologique (Label rouge, IGP, AOC-AOP, STG). C'était 24 % des exploitations en 2010.

Cette hausse concerne plus particulièrement les moyennes et grandes exploitations qui sont maintenant 33 % et 38 % à avoir au moins une production sous signe de qualité ou d'origine (hors agriculture biologique).

La production sous signe de qualité ou d'origine est généralisée dans la viticulture (93 % des exploitations). Elle est également fréquente en exploitations fruitières (33 %) et, de façon moins marquée, dans les élevages bovins et porcins (entre 18 % et 29 %).

À La Réunion...

En dehors de l'agriculture biologique, 43 exploitations réunionnaises sont sous signe officiel de qualité ou d'origine. A ce jour, cela représente 0,7 % des exploitations de l'île.

Si la proportion est plus faible que celle observée en métropole, la tendance est à la hausse depuis le recensement agricole de 2010. Les objectifs fixés par l'article 24 de la loi EGALIM devraient inciter également à, une progression significative des produits réunionnais sous signe officiel, de qualité et de l'origine.

b) De plus en plus d'exploitations ont recours au circuit court : 23 % en 2020 contre 18 % en 2010.

En 2020, en France, 23 % des exploitations commercialisent en circuit court, en vente directe ou par un seul intermédiaire, soit près de 90 000 exploitations ; cela confirme l'engouement des consommateurs à s'approvisionner localement pour soutenir les producteurs de leurs territoires.

La part des exploitations agricoles pratiquant la vente en circuits courts augmente de 6 points en 10 ans. A l'inverse des signes de qualité, ce sont les micro et les petites exploitations qui ont augmenté le plus la pratique des circuits courts en 2020. Au final, en 2020, vendre en circuits courts est peu lié à la taille économique de l'exploitation.

(Champ : France métropolitaine)

	Exploitations pratiquant les circuits courts en 2010	Exploitations pratiquant les circuits courts en 2020
1-micros	20 928	21 041
2-petites	25 368	27 989
3-moyennes	21 822	21 715
4- grandes	17 721	19 174
Ensemble	85 839	89 919

À La Réunion...

La vente en circuit court est fortement représentée à La Réunion : 45 % des exploitations de l'île sont concernées. La tendance sur l'île est différente de celle constatée au niveau national puisque le nombre d'exploitations commercialisant en circuit court a baissé de 28 % depuis 2010. L'économie réunionnaise a évolué sur la dernière décennie, en diversifiant ses modes de distribution des produits agricoles alimentaires.

c) Un triplement du nombre d'exploitations en agriculture biologique

En 10 ans, la part des exploitations en agriculture biologique a triplé, passant de 4 à 12 %.

La SAU moyenne de ces exploitations est de 61 hectares, soit 8 hectares de moins que dans l'ensemble des exploitations. Cette moyenne recouvre toutefois une forte hétérogénéité selon la taille économique des exploitations : 17 ha pour les micro-exploitations, 45 ha pour les petites, 84 ha pour les moyennes et enfin 105 pour les grandes.

12 % des chefs d'exploitation cultivent en agriculture biologique. Ils sont en moyenne plus jeunes et plus diplômés que les autres. 27 % d'entre eux ont moins de 40 ans alors que c'est le cas de 17 % seulement pour les chefs d'exploitation en agriculture conventionnelle. 47 % d'entre eux ont un diplôme du supérieur contre 25 % en agriculture conventionnelle.

À La Réunion...

Lors du recensement agricole 2010, la part des exploitations réunionnaises en agriculture biologique était très faible. En 2020, 5 % des exploitations de l'île sont désormais concernées par ce type d'agriculture. Leur nombre a presque été multiplié par sept en dix ans.

III - Le secteur agricole continue de se professionnaliser

a) Le travail familial toujours majoritaire et une participation croissante des salariés permanents non familiaux

En 2020, 759 000 personnes occupent un emploi permanent dans les exploitations agricoles. C'est l'équivalent de 583 000 emplois à temps plein, soit une baisse de 12 % en 10 ans. Cette main-d'œuvre permanente assume toujours la majeure partie de l'activité mais la contribution des différents types d'actifs permanents au travail global de l'exploitation évolue différemment entre 2010 et 2020. Si la part des chefs d'exploitation et coexploitants est stable, celle des aidants familiaux (hors coexploitants familiaux) se réduit tandis que celle des salariés permanents non familiaux augmente (*graphique 4*). Les salariés saisonniers assurent le reste des heures travaillées dans les mêmes proportions en 2020 qu'en 2010. Du personnel externe d'entreprises de travaux agricoles (ETA), de coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) ou de groupements d'employeurs peut également être mobilisé. La part des exploitations qui y ont recours reste stable en 10 ans (56 %).

Répartition du volume de travail dans les exploitations agricoles en 2010 et 2020 ¹ (France métropolitaine) (ETP)

	2010	2020
Exploitants, coexploitants et associés actifs ²	445 770	390 553
Membres de la famille travaillant de manière permanente	87 107	53 514
Salariés permanents non familiaux	127 899	139 179
Main-d'oeuvre saisonnière ou occasionnelle ¹	78 922	75 543
Ensemble de la main-d'oeuvre	739 697	659 468

1. Hors prestations de service (ETA, Cuma...).

2. Coexploitants familiaux inclus.

Champ : France métropolitaine, hors structures gérant des pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

À La Réunion...

En 2020, 11 500 personnes occupent un emploi permanent dans les exploitations agricoles, ce qui représente plus de 10 000 équivalents temps plein. Comme en 2010, la main-d'œuvre demeure très majoritairement d'origine familiale (72 %) mais le volume de travail des autres actifs, notamment la main-d'œuvre saisonnière, s'accroît (+ 16 % par rapport à 2010).

b) Un renouvellement des générations à venir et une présence des femmes qui se stabilise

27 % des femmes et des hommes à la tête des exploitations agricoles (chefs d'exploitations, coexploitants et associés actifs) en France métropolitaine ont désormais 60 ans ou plus, alors qu'ils ne représentaient que 22 % en 2010. En parallèle, la proportion de jeunes exploitants de moins de 40 ans est restée stable.

26 % de femmes sont à la tête des exploitations agricoles en France métropolitaine en 2020. En 2010, elles représentaient déjà plus du quart de la profession (27%). Dans les DOM, elles sont plus présentes qu'en France métropolitaine (31%).

À La Réunion...

En 2020, 18 % des chefs d'exploitation et des coexploitants sont des femmes. La profession agricole se féminise : elles ne représentaient que 16 % lors du dernier recensement agricole, et 10 % seulement en 1990.

c) Une profession de plus en plus diplômée

Le niveau de diplôme des chefs d'exploitation a continué de s'accroître entre 2010 et 2020. 54 % d'entre eux ont un diplôme au moins égal au baccalauréat, c'était 37 % en 2010. Le nombre de diplômés du supérieur a augmenté également : 27 % en 2020 après 17 % en 2010.

À La Réunion...

Les chef(fe)s d'exploitation de moins de 40 ans représentent 14 % du total et 11 % ont plus de 65 ans.

Le niveau de formation des chef(fe)s progresse à La Réunion et 22 % seulement d'entre eux ont un niveau de formation agricole supérieur ou égal au baccalauréat agricole.



Tout savoir sur le recensement agricole

Opération décennale européenne et obligatoire, le recensement agricole a pour objectif d'actualiser les données sur l'agriculture française.

En France, le RA2020 a porté sur environ 450 000 exploitations agricoles, dont environ 7000 à La Réunion.

• Qui est concerné ?

Toutes les exploitations agricoles ont été invitées à répondre à ce recensement.

Une seule personne sur chaque exploitation est invitée à répondre à l'enquête : c'est en général le ou la chef(fe) d'exploitation. Les chef(fe)s d'exploitation dont l'activité agricole n'est pas l'activité principale sont également concernés.

• Quand a-t-il lieu ?

A La Réunion, la collecte des données s'est déroulée entre le 1er octobre 2020 et fin mars 2021. Chaque agriculteur a été contacté par un enquêteur agréé pour une prise de rendez-vous afin de l'interroger sur la base d'un questionnaire détaillé.

• Quelles ont été les questions ?

L'objectif du recensement agricole 2020 est de connaître les productions des exploitations, avec la description des superficies cultivées et des cheptels présents sur l'exploitation, ainsi que les principaux facteurs de production mobilisés en agriculture, en particulier le foncier avec le mode de faire-valoir et la main-d'œuvre.

Des questions ont porté également sur l'engagement dans des démarches spécifiques (démarches de qualité ou environnementales), sur la diversification des activités et sur les modalités de commercialisation des produits.

• Qui organise ce recensement ?

Tous les dix ans, le service de la statistique et de la prospective et les services statistiques régionaux du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation réalisent le recensement de toutes les exploitations agricoles françaises. Cette opération répond à un règlement européen.

Tous les États membres doivent le réaliser à la même période, sur la base des mêmes concepts, permettant d'obtenir des données comparables.

Entre les recensements, le règlement européen prévoit la réalisation d'enquêtes, dites « enquêtes sur la structure des exploitations agricoles », tous les 3 ans environ, pour mesurer les évolutions. Ces enquêtes portent sur un échantillon d'exploitations et sont donc moins précises que les données collectées lors des recensements.

QUAND LE RECENSEMENT AGRICOLE A-T-IL ÉTÉ CRÉÉ ?

1892...
1929...
1955...

Le recensement de l'agriculture a déjà une longue histoire. Ainsi, en 1892 puis 1929, des premières opérations de recensement ont été conduites à partir d'estimations communales.

Il faut toutefois attendre **1955** pour que soit réalisé **le premier recensement général de l'agriculture fondé sur des questionnaires individuels** auprès des exploitants. Les suivants ont eu lieu à peu près tous les dix ans : 1970, 1979, 1988, 2000, 2010.

• Que deviennent les données collectées ?

Le recensement agricole est une opération statistique obligatoire. Les données individuelles collectées sont confidentielles et seront utilisées à des fins exclusivement statistiques ou pour des travaux de recherche scientifique ou historique.

Les résultats du recensement agricole sont mis à disposition de tous, sur le site Agreste, afin que tous les acteurs du monde agricole ainsi que le grand public puissent mieux appréhender l'agriculture française dans sa diversité, en termes de filière, de territoire, d'organisation... Les données collectées restent anonymes. Les enquêteurs sont tenus au secret professionnel, sous peine de sanction.

Au-delà de publications nationales, les résultats des recensements peuvent être diffusés sous forme de cartes ou de tableaux, à l'échelle régionale, départementale, communale ou encore cantonale, offrant ainsi une connaissance fine et localisée de l'agriculture.

LES MODALITÉS DU RECENSEMENT VARIENT-ELLES D'UN PAYS À L'AUTRE ?

Le recensement est une opération obligatoire, répondant à un **règlement européen**, et tous les **États Membres** doivent le réaliser à la même période.

Un socle commun d'informations établies sur la base de concepts définis dans le règlement européen doit être transmis à Eurostat

par l'ensemble des pays. Cependant, chacun peut également décider de collecter, dans le cadre de cette opération, des informations complémentaires afin de répondre à des besoins nationaux.

Les pays sont également libres de choisir les modalités de collecte des informations

demandées (questionnement par Internet, par téléphone, en face-à-face, mobilisation de sources administratives pour certaines questions...), dès lors qu'ils sont en mesure de garantir la qualité des données obtenues et le respect du calendrier de **remontée des données au niveau européen**.



À quoi cela sert concrètement ?

Les recensements décennaux, exhaustifs, fournissent une photographie très précise du monde agricole sur les plus petits territoires de la métropole et des départements d'Outre-mer, et sur toutes les filières de productions végétales ou animales, y compris les plus petites, telle que l'apiculture par exemple.

Le recensement agricole fournit également des données essentielles pour mesurer le poids de l'agriculture française au sein de l'Union européenne. Ces données de base, complétées tous les 3 ans environ par celles des enquêtes intermédiaires de « Structure », permettent de contribuer à l'évaluation des politiques européennes et nationales d'aides aux exploitations.

Pour tous les acteurs du monde agricole, le recensement constitue ainsi un socle de références pour les 10 ans à venir dans de nombreux domaines :

- ✓ nombre, taille et types d'exploitations, notamment pour évaluer les dispositifs régionaux de maîtrise des concentrations foncières et de promotion des installations ;
- ✓ niveau de formation des agriculteurs et organisation du travail agricole, notamment pour faire évoluer les politiques sociales et de formation en agriculture ;
- ✓ estimation localisée des besoins d'irrigation, notamment pour mieux appréhender les risques futurs liés à une pénurie d'eau ;
- ✓ modes de commercialisation des productions, notamment pour évaluer le développement local des circuits courts ;
- ✓ productions sous signe de qualité, pour évaluer les politiques de croissance de la valeur ajoutée dans le cadre des plans de filières ;
- ✓ localisation des cheptels pour organiser la répartition des moyens de contrôle et de surveillance sanitaire des élevages.

Une diffusion progressive des résultats à partir de décembre 2021

Les premiers résultats du recensement agricole 2020 sont constitués de données provisoires de cadrage général.

A partir du 9 décembre 2021 et tout au long de l'année 2022, des études spécifiques par thématique (le travail agricole, les signes de qualité, l'âge des chefs d'exploitation et leur succession, etc.), et des données plus détaillées dont des focus sur des caractéristiques spécifiques régionales (publication commune aux DOM par exemple) seront progressivement diffusés.

Pour en savoir plus :

Site internet du Ministère de de l'Agriculture et de l'Alimentation :

<https://agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2020>

Site internet de la statistique agricole du MAA (Agreste):

<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/>

Site internet de la DAAF de La Réunion :

<http://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/>